



PROJET RÉCI – FOIRE AUX QUESTIONS



PARTICIPATION AU PROJET DE RECHERCHE ET RECRUTEMENT

Est-ce que les membres impliqués dans les groupes tactiques et collaboratifs du projet de recherche peuvent participer à l'étude ?

Réponse : Les infirmières soignantes qui participent au sein des groupes tactiques et collaboratifs peuvent participer à l'étude. Cependant, les membres des groupes qui *ne sont pas des infirmières qui prodiguent des soins aux patients* ne sont pas comptabilisées dans les résultats de l'étude. Si ces membres désirent remplir le questionnaire RéCI afin de se familiariser avec celui-ci, elles doivent écrire à reci@scinf.umontreal.ca en mentionnant leur participation aux groupes tactiques et collaboratifs et le fait qu'elles ne prodiguent pas de soins aux patients. Elles recevront, tout comme les participant(e)s à l'étude, un lien personnalisé pour remplir les deux questionnaires de l'étude. À noter que leurs réponses ne seront pas prises en compte dans le rapport global de l'unité de soins.

Est-ce que les conseillères, les conseillères cadres et les infirmières-chefs peuvent participer à l'étude ?

Réponse : Le référentiel de compétences représente la pratique clinique des infirmières soignantes. Ainsi, seules les infirmières soignantes ou assistantes infirmières-chefs peuvent faire partie de l'étude. Par contre, les conseillères, conseillères cadres et infirmières-chefs peuvent remplir les deux questionnaires, sans toutefois être comptées dans le taux de participation. Si elles désirent remplir le questionnaire RéCI afin de se familiariser avec celui-ci, elles doivent écrire à reci@scinf.umontreal.ca en mentionnant leur titre d'emploi. Elles recevront, tout comme les participant(e)s à l'étude, un lien personnalisé pour remplir les deux questionnaires de l'étude. À noter que leurs réponses ne seront pas prises en compte dans le rapport global de l'unité de soins.

Combien de temps peut s'écouler entre l'envoi de mes coordonnées pour participer au projet et la réception des liens vers les questionnaires ?

Réponse : Nous vous demandons de prévoir un délai de 24 à 48 heures ouvrables depuis l'envoi de vos coordonnées à l'adresse reci@scinf.umontreal.ca. Nous vous rappelons que votre courriel doit contenir les informations suivantes : nom et prénom, unité de soins et hôpital où vous travaillez. Un courriel vous est envoyé par l'équipe de recherche lorsque les liens vers le SurveyMonkey vous ont été envoyés.

Étant donné que les liens sont envoyés par la plateforme SurveyMonkey, il se peut qu'ils se retrouvent dans votre boîte de courriels indésirables. Veuillez donc, aussi, vérifier cette boîte.



Une infirmière a perdu son lien pour le sondage SurveyMonkey, que faire ?

Réponse : L'infirmière doit contacter la personne-ressource à l'adresse suivante : reci@scinf.umontreal.ca en mentionnant la perte du lien Web. Étant des liens personnalisés, il est important que les infirmières n'échangent pas leur courriel entre elles.

Est-ce que nous pouvons lancer l'invitation à des infirmières d'autres unités de soins pour participer à la recherche ?

Réponse : Non, l'étude vise entre autres à valider l'impact de l'implantation sur votre unité de soins.

Est-ce que des infirmières auxiliaires peuvent participer au projet de recherche ?

Réponse : Non, il s'agit d'un projet spécifiquement dédié au titre professionnel de l'infirmière tel qu'énoncé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Qu'arrive-t-il si les groupes tactique et/ou collaboratif développent des outils pour favoriser le recrutement et informer les infirmières soignantes du projet de recherche?

Réponse : Il est fortement recommandé d'utiliser l'affiche de recrutement fournie par l'équipe de recherche, car elle a été approuvée par des comités d'éthique. Si d'autres outils sont développés, une procédure devra être réalisée pour obtenir une approbation éthique. Les milieux désirant obtenir la présentation de la formation sur le projet de recherche peuvent communiquer avec Radhia Ben Amor à radhia.ben.amor@umontreal.ca pour obtenir le PowerPoint conçu pour les milieux cliniques.

BILAN GLOBAL

Que se produit-il dans le rapport global si des infirmières ont commis des erreurs en réalisant le RéCI?

Réponse : Si des infirmières s'aperçoivent d'une erreur pendant la réalisation du RéCI, elles peuvent y retourner et faire les modifications si les questionnaires sont toujours accessibles (les questionnaires sont ouverts pour une durée de 3 mois, à partir du début de l'étude dans l'unité de soins). Il est toutefois difficile pour les membres de l'équipe de recherche d'évaluer si une infirmière a fait une erreur en réalisant le questionnaire ou si les indicateurs ciblés ont été mal choisis selon l'étape de développement professionnel. Il s'agit donc d'une responsabilité qui relève de chaque infirmière, à savoir une réalisation rigoureuse du RéCI et la validation de ses perceptions avec des personnes-ressources au besoin.

Par contre, il peut arriver que l'équipe de recherche retire l'autoévaluation d'un.e participant.e du rapport global, si celle-ci contient plusieurs incohérences et montre que la complétion de l'autoévaluation ne s'est pas faite avec attention. Ainsi, pour nous assurer de ne pas biaiser les résultats du rapport global, nous pouvons prendre la décision de retirer ces réponses du rapport global.



Sera-t-il possible de dresser un bilan du niveau de développement des compétences pour chacun des quarts de travail de l'unité de soins ?

Réponse : Non, le bilan global ne pourra pas être présenté pour chacun des quarts de travail, car il y a un risque d'identification des participant(e)s. Ainsi, pour respecter la confidentialité des participant(e)s, le rapport global fera état de la pratique infirmière moyenne de l'unité de soins.

Qu'arrive-t-il si l'unité de soins participant à la recherche n'obtient pas un taux de participation d'au moins 50 % à la fin de la période dédiée (3 mois) lors de la période d'autoévaluation des compétences infirmières ?

Réponse : Tout dépendant du nombre de participants, un rapport global sera émis. Par ailleurs, il pourrait ne pas démontrer un portrait représentatif d'une majorité des infirmières qui exercent dans l'unité en question. La décision de produire ou non le rapport global sera prise en fonction de la possibilité d'identifier les participant(e)s.

Aussi, afin d'aider les porteurs de dossier dans le recrutement, l'équipe de recherche leur enverra régulièrement un courriel ayant pour but de faire un suivi à ce sujet, énonçant le nombre de participant(e)s, le nombre de participant(e)s ayant terminé de remplir les questionnaires et le taux de participation.

Lors du bilan, est-ce qu'il est attendu que l'unité instaure des activités de développement professionnel ? Si oui, est-ce que cela est soutenu par l'équipe de recherche ou relève de la responsabilité de l'unité ?

Réponse : L'analyse par l'équipe de recherche des réponses des infirmières à la réalisation du RéCI fournira des pistes d'activités potentielles à mettre en place comme mesure de développement professionnel. Par ailleurs, les membres des groupes tactique et collaboratif de chaque site seront en mesure de cibler des activités adaptées au milieu clinique à partir des mesures déjà mises en place. L'équipe de recherche pourra suggérer d'autres ressources existantes ou d'autres moyens mis en œuvre dans le réseau.

UTILISATION SUBSÉQUENTE DE L'AUTOÉVALUATION À L'AIDE DU SONDAGE EN LIGNE

Pourrons-nous réutiliser le sondage en ligne à la fin du projet de recherche ?

Réponse : Non, pour des raisons techniques, le sondage servira seulement pour l'étude en cours. Par contre, l'autoévaluation des compétences pourra se faire à partir du référentiel en format papier, disponible sur le site du CIFI (<https://www.cifi.umontreal.ca/fr/recherche/projet-reci/le-referentiel-de-competences-infirmieres/>).

ATTESTATION DES HEURES DE FORMATION ACCRÉDITÉES

La participation au projet de recherche donne-t-elle droit à des heures de formation accréditées?

Réponse : Oui. La participation au projet de recherche pour les infirmières soignantes donne droit à 3 heures de formation continue accréditées à condition de réaliser le questionnaire #2.



Est-ce que la formation donnée aux groupes tactique et collaboratif par l'équipe de recherche donne droit à des heures de formation accréditées?

Réponse : Non, l'attestation d'heures de formation accréditées est octroyée seulement aux infirmières soignantes qui réalisent le questionnaire #2. La formation donnée aux groupes tactique et collaboratif par l'équipe de recherche peut toutefois être comptabilisée dans les heures de formation non accréditées.

Y a-t-il des frais pour les infirmières pour l'obtention de l'attestation d'heures de formation accréditées?

Réponse : Non, les frais sont assumés par l'équipe de recherche.

Combien de temps cela prend-il aux infirmières pour recevoir leur attestation d'heures de formation accréditées?

Réponse : Les participants.es recevront leur attestation de formation accréditée d'ici janvier 2021.

Comment procéder si nous souhaitons rémunérer les infirmières soignantes qui ont participé au projet de recherche?

Réponse : Plusieurs méthodes sont en cours. Les milieux désirant rémunérer les participant(e)s doivent contacter l'équipe de recherche à reci@scinf.umontreal.ca afin d'identifier la meilleure méthode pour le milieu.

PORTEURS DE DOSSIER

Est-ce possible d'entrer en contact avec d'autres porteurs de dossier?

Réponse : Non, dans un souci d'assurer la confidentialité des porteurs de dossier participant à l'étude, il n'est pas possible de mettre les porteurs de dossier en contact. Les porteurs de dossier ayant des questions sont invités à écrire à reci@scinf.umontreal.ca. La personne responsable des courriels sera en mesure de répondre à vos questions et de vous partager des stratégies gagnantes pour favoriser l'implantation du RÉCI et qui ont été utilisées par d'autres porteurs de dossier.